



RÉFORME DU COLLÈGE

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (AP)

HORAIRES

6e	5e	4e	3e
3h	1 à 2h	1 à 2h	1 à 2h

Ces heures ne viennent pas en plus de vos horaires disciplinaires : elles sont prises dessus !

Exemple : sur les 3h hebdomadaires d'AP en 6^e, il pourrait y avoir

- 1h en Français → à l'arrivée 4h30 de Français DONT 1h d'AP (donc 3h30 de Français) ;
- 1h en Mathématiques → à l'arrivée 4h30 de Mathématiques DONT 1h d'AP (donc 3h30 de Mathématiques) ;
- 1/2h en LV1 → à l'arrivée 4h de LV1 DONT 30 minutes d'AP (donc 3h30 de LV1) ;
- 1/2h en Histoire-Géographie-EMC → à l'arrivée 3h d'Histoire-Géographie-EMC DONT 30 minutes d'AP (donc 3h d'Histoire-Géographie-EMC).

FONCTIONNEMENT

L'AP consiste tout simplement à coller une étiquette « accompagnement » sur une heure disciplinaire déjà existante. Rappelons qu'actuellement, les 2h d'accompagnement en 6^e viennent en + des horaires disciplinaires. Ce ne sera plus le cas avec la réforme.

L'AP pourra fonctionner en groupes à effectifs réduits si l'on prélève pour ce faire sur la marge horaire. Mais cela n'a rien d'obligatoire. L'AP peut donc parfaitement, comme c'est souvent le cas au lycée, se dérouler en classe entière.

CONSÉQUENCES

Les différentes disciplines risquent de ne pas se battre pour assurer les heures d'AP, du fait qu'elles sont déduites de leur horaire disciplinaire.

Il paraît impossible sur une seule et même heure d'AP d'assurer à la fois un enseignement qui permet de traiter le programme disciplinaire et de prodiguer une réelle heure d'accompagnement personnalisé. **On nous fait croire qu'on peut faire 2 heures en 1 seule : c'est un leurre.** L'AP tel qu'il est proposé n'est qu'un objet destiné à faire de la com', et non à aider les élèves.